

Dans le cadre des discussions engagées il y a plusieurs mois et faisant suite à la consultation lancée par la CGT sur le grand chantier de la surveillance, une nouvelle réunion technique s'est tenue le 21 septembre.

AUTOUR DE 4 AXES :

- ⇒ L'intégration des motocyclistes dans les dispositifs tactiques terrestres.
- ⇒ L'intégration des agents de la DOD dans les dispositifs terrestres.
- ⇒ L'intégration de la DNGCD dans les dispositifs tactiques terrestres.
- ⇒ Point d'étape sur les EMC.

Globalement **sur les trois premiers points, l'Administration avait peu, voire pas du tout**, de nouvelles propositions à nous faire. Tout au mieux des « perspectives » mais pas de réelles avancées, malgré les multiples rencontres.

Il faut dire que les manques d'effectifs récurrents et le manque de volonté de la Direction Générale de vouloir aborder ce chantier au travers du prisme indemnitaire, font de ce grand chantier, un haut lieu du bricolage.

Le SNAD CGT en a profité pour porter de nouveau nos, vos, revendications.

Et la première d'entre elle est la sécurité comme impératif absolu dans les évolutions à venir, ce qu'a admis la Direction Générale qui s'est empressée de nous rappeler qu'il avait été décidé de la mise en place d'un Observatoire National de Sécurité, et qui nous a assuré être dans

une démarche « pro active » sur ce sujet. Le SNAD CGT lui a fait part de ses doutes sur le sujet, compte tenu de la nouvelle instruction cadre sur les armes qui prévoit que les équipes cynophiles puissent intervenir sur des contrôles sans être armés. On est très loin du concept même de sécurité... Elle nous a assuré qu'elle allait attentivement regarder ce point.

L'INTÉGRATION DES MOTOCYCLISTES DANS LES DISPOSITIFS TACTIQUES TERRESTRES

Nous rappelons qu'il ne peut y avoir de sécurité sans effectif.

En effet, certains groupes motards ne fonctionnent plus qu'avec 2 ou 3 agents. Dans ces conditions, ils sont le plus souvent en renfort des effectifs piétons. Si un motocycliste est, effectivement, avant tout un douanier, le fait de ne pas piloter tous les jours, l'empêche d'intégrer une conduite réflexe, gage de la conduite en sécurité.

La difficulté, indispensable, de la formation, la perte de sens au travail pour l'agent motocycliste, une prime qui n'a pas évolué depuis plus de 20 ans, sont autant de raisons qui poussent les jeunes douaniers à désertir cette spécialité : seuls 5 se sont portés volontaires pour la dernière formation.

En outre, les agents motocyclistes en Douane sont les seuls à devoir travailler de nuit, avec tous les risques supplémentaires que cela suppose : leurs homologues de la Police et de la Gendarmerie ne sont pas soumis à cette contrainte. Et c'est sans compter l'inadaptation du



matériel au travail de nuit, comme l'absence de commande rétroéclairée ou même du bouton d'appel AGnet. Sur ce point, même si c'est une avancée considérable, elle est encore très largement perfectible puisque dès qu'il descend de moto, l'agent n'est plus relié à AGnet...

Les agents motocyclistes doivent aussi pouvoir rester en capacité de fouiller, car ce sont des douaniers avant tout. Si leur mission se réduit au seul rabattage et appui des groupes piétons, on craint à terme une externalisation de la mission.

C'est dans un souci constant d'efficacité que l'élaboration de la cote de service doit être confiée au chef de groupe, avec validation du chef de service. Cette fonction doit d'ailleurs être reconnue au regard des responsabilités qui incombent à l'agent, notamment celles liées au matériel.

Face à nos inquiétudes, l'Administration convient qu'il faudrait établir un seuil minimal de fonctionnement pour les groupes motocyclistes. **Si nous la rejoignons sur le principe, nous lui faisons part immédiatement de nos craintes**. Quid de l'avenir d'un groupe motocycliste qui serait en dessous de 6 agents ? Risquerait-il de fermer, quand on connaît des problèmes d'attractivité de cette spécialité ?

Car la proposition de la DG pour rendre cette spécialité plus attractive ne nous satisfait pas : Nous ne pouvons nous contenter d'une « grande campagne d'information » ou de « recrutement en externe ». **Les talents existent en Douane, les agents volontaires aussi, il incombe à la DG de faire véritablement le nécessaire en terme d'attractivité !**

En attendant, la Direction Générale va rappeler à ses directeurs la doctrine d'emploi des motocyclistes, et a lancé un grand recensement des équipements et de leur état de fonctionnement.

Elle nous a assuré mettre en place de la prévisibilité et de l'anticipation dans les commandes. Nous lui avons fait part de notre scepticisme au vu des dysfonctionnements de GECO....

Le SNAD CGT a demandé à ce que la qualification motocycliste soit inscrite dans le cadre de la démarche de reconnaissance du RNCP (Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles).

L'INTÉGRATION DES AGENTS DE LA DOD DANS LES DISPOSITIFS TERRESTRES

Pour être tout à fait exact, nous aurions dû parler d'intégration des agents piétons dans les dispositifs de la DOD, tant il n'a été question que de cela.

Nous avons rappelé que les brigades en territoire n'avaient ni les formations idoines ni les effectifs nécessaires pour devenir des substituts des antennes de la DOD ou du GSO. Et que si la collaboration était un atout majeur pour la lutte contre la fraude, il ne fallait pas que la pratique se systématisse. De plus, le niveau d'information des agents intervenants sur ces dispositifs d'entrave doit être optimal.



L'INTÉGRATION DE LA DNGCD DANS LES DISPOSITIFS TACTIQUES TERRESTRES.

Sur ce point encore, nous avons rappelé les différentes revendications du SNAD CGT :

⇒ La nécessité d'équiper les marins de matériel de communication performants et efficaces. Sur ce point, la DNGCD nous annonce travailler au développement d'un casque de sécurité équipé d'un moyen de communication. Actuellement, à bord du P 3, une expérimentation est en cours pour tester un moyen de communication de la Marine Nationale.

⇒ La formation de tous les agents en poste dans les BSE portuaires à la VNC (Visite des Navires de Commerce). Malgré un accord de principe, la DG s'inquiète de la capacité de l'école à le faire. Nous lui indiquons qu'elle peut aussi faire le choix de ne plus former de gendarmes et de prioriser la formation de ses agents.

⇒ La montée en puissance du pool des plongeurs et une équitable répartition sur le territoire en prenant en compte, par exemple la quantité de cargos contrôlés.

⇒ La problématique de la sécurité des travailleurs portuaires, qui prennent le risque, quotidiennement, de se retrouver confrontés aux cartels sud américains.

CONCERNANT LES MAÎTRES CHIENS, UN POINT D'ÉTAPE A ÉTÉ FAIT :

Sur les états semestriels, la note de cadrage va arriver très rapidement.

Pour les gardes de chien pour congés et pour les AA pour chien malade, les questions sont toujours en cours d'expertise.

Nous rappelons à la DG que si nous prenons le point concernant la revalorisation, elle n'en demeure pas moins inférieure à ce qu'avaient demandé nos collègues maîtres de chien, et elle est surtout normale au regard de l'inflation. Nous espérons donc que l'Administration suivra cette inflation sans que l'on ait besoin de venir quémander...

Ainsi, sans effectif et sans financement, le grand chantier de la surveillance ne débouchera que sur quelques rafistolages de fortune.

À 10 mois des Jeux Olympiques, il est plus que jamais temps de se mobiliser massivement pour exiger que soient mis sur la table les moyens budgétaires nécessaires !

PAS DE JO SANS LES GABELOUS !



NOTRE PRIORITÉ, C'EST VOUS !